



Mai
2021

Comprendre le décroisonnement

Commentaires formulés par
la Fédération des enseignantes
et des enseignants de l'Ontario
(FEO) et les filiales sur le

*Guide sur le
décroisonnement à
l'intention des leaders
des conseils scolaires
du ministère de l'Éducation
(ÉBAUCHE janvier 2021)*





La Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario est la porte-parole de la profession enseignante en Ontario et de ses 160 000 enseignantes et enseignants. Les membres de la FEO sont des enseignantes et des enseignants à plein temps, à temps partiel et occasionnels qui œuvrent dans toutes les écoles de la province financées par les fonds publics — élémentaires, secondaires, publiques, catholiques et francophones.



otffeo.on.ca



[@otffeo](https://twitter.com/otffeo)
[@OTFpresFEO](https://twitter.com/OTFpresFEO)
[@otf_pd](https://twitter.com/otf_pd)



facebook.com/otffeo

Comprendre le décloisonnement : commentaires formulés par la Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (FEO) et les filiales sur le *Guide sur le décloisonnement à l'intention des leaders des conseils scolaires* du ministère de l'Éducation (ÉBAUCHE janvier 2021)

Préambule

Le présent mémoire est fondé sur les objectifs et le mandat de la Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (FEO). Par conséquent, il ne traite pas des questions liées à la négociation collective ou à tout autre domaine qui relève exclusivement des quatre filiales de la FEO, soit l'Association des enseignantes et des enseignants franco-ontariens (AEFO), la Fédération des enseignantes et des enseignants de l'élémentaire de l'Ontario (FEEO), l'Ontario English Catholic Teachers' Association (OECTA) et la Fédération des enseignantes-enseignants des écoles secondaires de l'Ontario (FEESO).

Introduction

La FEO et ses filiales (l'AEFO, la FEEO, l'OECTA et la FEESO) sont heureuses d'avoir l'occasion de formuler des commentaires constructifs sur l'ébauche du *Guide sur le décloisonnement à l'intention des leaders des conseils scolaires, ÉBAUCHE janvier 2021* (Guide) du ministère de l'Éducation. Les commentaires contenus dans le présent mémoire ne sont pas axés sur les *principes* qui sous-tendent la transition vers le décloisonnement, mais plutôt sur les préoccupations et les considérations relatives au *processus* de réalisation. Le mémoire se termine par une liste de six recommandations.

La FEO et ses filiales demeurent déterminées à défendre et à promouvoir les politiques, les structures et les pratiques qui soutiennent la capacité de leurs membres d'appuyer efficacement tous leurs élèves. Par conséquent, nous croyons que les politiques, les structures et les pratiques systémiques qui perpétuent les inégalités et ont un effet préjudiciable disproportionné sur certains groupes démographiques d'élèves sont un anathème pour un système d'éducation public sain et inclusif.

Contexte : le Cadre stratégique pour le décloisonnement

Le *Cadre stratégique pour le décloisonnement* (Cadre) de l'Ontario a pour but de préparer l'adoption du décloisonnement et de fournir une orientation aux conseils scolaires en ce qui a trait à la mise en œuvre. Le Cadre énonce les trois objectifs suivants :

- Éliminer progressivement les cours théoriques et appliqués (cloisonnement) en 9^e année, mettre en place des cours décloisonnés en 9^e année et aider les élèves à réussir ces cours décloisonnés;



Les commentaires contenus dans le présent mémoire ne sont pas axés sur les principes qui sous-tendent la transition vers le décloisonnement, mais plutôt sur les préoccupations et les considérations relatives au processus de réalisation.



- Éliminer la discrimination systémique associée aux cours cloisonnés de la 9e année qui ont contribué à la marginalisation de certains élèves, notamment les élèves autochtones, noirs et racialisés, les élèves vivant dans des ménages à faible revenu et les élèves ayant des besoins particuliers;
- Éliminer les obstacles et aider davantage les élèves à terminer leurs études secondaires et à entreprendre les études postsecondaires de leur choix.

Le Cadre établit également trois buts suivis d'une série d'objectifs complémentaires présentés comme les « prochaines étapes et actions immédiates » (p. 8) pour les conseils scolaires :



1. Susciter des changements de culture dans les écoles et les conseils scolaires pour cerner et éliminer la discrimination systémique et les inégalités structurales

- 1.1 Établir des cibles pour la réduction et l'élimination des cas de disproportion fondée sur des caractéristiques démographique
- 1.2 Mobiliser les partenaires
- 1.3 Élaborer des plans de formation à propos de la lutte contre le racisme à l'intention des leaders du système et du personnel des écoles

2. Accroître la capacité du personnel enseignant en ce qui a trait à l'enseignement et l'évaluation efficaces et adaptés à la culture dans des classes décloisonnées et à plusieurs niveaux

- 2.1 Renforcer les programmes d'enseignement dans les classes décloisonnées
- 2.2 Élaborer des plans de développement professionnel pour le personnel enseignant et de soutien

3. Accroître l'engagement, la réussite et le bien-être des élèves

- 3.1 Tirer parti des soutiens existants pour les élèves de 9e année de mathématiques en 2021-2022
- 3.2 Renforcer les processus de planification de la transition
- 3.3 Fournir des orientations pour l'établissement d'horaires individuels axés sur les élèves
- 3.4 Renforcer les processus d'examen de la sélection de cours





Mettre en pratique les politiques : facteurs à prendre en considération pour la mise en œuvre

La FEO et ses filiales ont constamment souligné le fait que l'écart entre l'annonce d'une politique et la concrétisation d'une politique est comblé lorsque la planification de la mise en œuvre est multiniveaux et à multiples facettes et respecte les expériences et les réalités vécues par le personnel enseignant et de soutien de première ligne.

Il faudra du temps pour effectuer les changements souhaités avec succès. Cerner et éliminer des obstacles et des structures systémiques qui sont en place depuis des années, conjugués à l'élaboration d'une série de solutions appropriées, posent de réels défis. Une réelle consultation entre le Ministère, les conseils scolaires et d'autres intervenants clés du secteur de l'éducation demeure un élément essentiel pour cerner conjointement à la fois les obstacles systémiques et élaborer conjointement des solutions réalisables et appropriées pour ces obstacles.

Nous demeurons préoccupés par la trajectoire et l'échéancier du lancement du cours de mathématiques décloisonné de 9e année, dont la mise en œuvre obligatoire est prévue pour septembre 2021. Au point 2.2, le Guide indique que les mesures de soutien pédagogiques élaborées par le Ministère seront « offertes au moment du lancement du cours [de mathématiques] décloisonné ou peu après » (p. 13).

L'expérience récente de la mise en œuvre obligatoire, en septembre 2020, du programme de mathématiques révisé (de la 1re à la 8e année) nous donne à réfléchir au lancement d'un cours de mathématiques décloisonné de 9e année qui n'a pas encore été diffusé. Plus particulièrement, en ce qui a trait à la première, la promesse du Ministère de mettre à la disposition du personnel enseignant et de soutien des mesures de soutien globales juste à temps (élaborées ou financées par le Ministère) n'a pas été tenue. Par conséquent, nous ne sommes pas convaincus que le Ministère ait planifié avec exactitude la complexité des changements systémiques auxquels sont confrontés le personnel enseignant et de soutien tant dans les écoles primaires que secondaires en raison de la transition vers le décloisonnement. En fait, le spectre d'un processus de mise en œuvre inégal ou fragmenté demeure fort possible.



Il faudra du temps pour effectuer les changements souhaités avec succès. Cerner et éliminer des obstacles et des structures systémiques qui sont en place depuis des années, conjugués à l'élaboration d'une série de solutions appropriées, posent de réels défis.



Les conseils scolaires doivent s'assurer d'avoir en place les plans et les ressources nécessaires pour renforcer la capacité de tout le personnel enseignant et de soutien qui seront parmi ceux qui seront sur le terrain et qui seront chargés d'opérationnaliser la politique. Une formation solide et soutenue du personnel enseignant et de soutien sera nécessaire pour leur permettre de mettre en oeuvre et d'offrir un programme de mathématiques décloisonné efficace. Par conséquent, il est impératif que le Ministère et les conseils scolaires offrent à tout le personnel enseignant et de soutien à la fois une formation appropriée pendant la journée d'enseignement et un accès à des ressources pleinement élaborées bien avant la mise en oeuvre d'un nouveau programme de mathématiques dans des classes décloisonnées. Ces ressources doivent aider le personnel enseignant et de soutien à soutenir les forces, les besoins et les champs d'intérêt diversifiés des élèves.

Le décloisonnement doit se faire de concert avec d'autres transformations. Celles-ci incluent, mais ne sont pas limitées à :

- Des ressources et du temps supplémentaires pour permettre au personnel enseignant et de soutien de s'accoutumer au décloisonnement;
- Une formation soutenue du personnel enseignant et de soutien en matière de lutte contre la discrimination et une éducation sensible à la culture;
- L'élaboration de programmes d'études accessibles et inclusifs;
- Du temps consacré à la planification de la transition entre les paliers élémentaire et secondaire;
- Du soutien à la différenciation pédagogique, y compris les pratiques d'évaluation;
- Favoriser les cultures, les climats et les conditions qui favorisent des possibilités d'enseignement et d'apprentissage de grande qualité pour tous les élèves;
- Une communication ouverte et une consultation auprès des principaux membres intervenants en éducation.

Évaluation des progrès : points de référence, points de comparaison et collecte de données

Soyons clairs, il y a une myriade de facteurs qui peuvent contribuer à désavantager les élèves et à les priver de leurs droits. Bien que certains d'entre eux résident dans le lieu de contrôle des conseils et des écoles, d'autres habitent en dehors de leur sphère d'influence. Ce dernier peut comprendre la préparation scolaire antérieure des élèves, leurs styles d'apprentissage et leur expérience scolaire antérieure, les expériences et les attentes des parents et des tutrices et des tuteurs



Soyons clairs, il y a une myriade de facteurs qui peuvent contribuer à désavantager les élèves et à les priver de leurs droits. Bien que certains d'entre eux résident dans le lieu de contrôle des conseils et des écoles, d'autres habitent en dehors de leur sphère d'influence.



en matière d'éducation et le revenu du ménage, entre autres. Les initiatives de décroissement efficaces doivent tenir compte de ces facteurs et tenter d'atténuer ou d'éliminer leurs effets.

L'action immédiate 1.1 dans le Guide exige que les conseils scolaires mesurent les résultats du décroissement en établissant des objectifs visant la réduction et l'élimination des cas de disproportion fondés sur des caractéristiques démographiques. La nature et la portée des responsabilités prévues des enseignantes et des enseignants en ce qui a trait à la collecte de données et à la production de rapports pour informer les conseils scolaires de l'établissement des plans de mise en œuvre et des progrès réalisés ne sont toujours pas claires. Par souci de transparence à cet égard, le Ministère devrait mettre à disposition l'Outil d'autoévaluation aux préparatifs au décroissement mentionné dans le Guide (p.8).

De plus, le Ministère considère les résultats de l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation (OQRE) de la 3e, de la 6e et de la 9e année comme des éléments clés pour aider à établir et à mesurer les objectifs établis. La FEO et ses filiales soutiennent que les évaluations normalisées fondées sur le recensement, comme celles administrées par l'OQRE, ne reflètent pas fidèlement l'éventail complet des capacités des élèves. Par conséquent, les résultats de l'OQRE ne doivent pas servir d'indicateur clé ou de mesure des progrès réalisés vers l'atteinte du but 1.

Enfin, compte tenu à la fois des facteurs aggravants généraux et des répercussions plus précises causées par des migrations fréquentes entre l'enseignement et l'apprentissage en personne et à distance d'urgence pendant la pandémie, il ne convient pas d'exploiter les données des années scolaires 2019-2020 et 2020-2021 comme base de référence pour surveiller et évaluer les progrès réalisés vers l'atteinte des objectifs du Ministère en matière de décroissement ou en faire rapport.

Financement et ressourcement

Le financement de l'éducation n'a pas suivi le rythme des besoins actuels, sans parler des nouvelles initiatives comme le décroissement. Au point 3.1 du Guide, le Ministère conseille aux conseils scolaires de tirer parti des fonds accessibles, p. ex., Subvention pour programmes d'aide à l'apprentissage, Subventions pour les besoins des élèves, pour offrir un soutien global (p.15).



Le financement de l'éducation n'a pas suivi le rythme des besoins actuels, sans parler des nouvelles initiatives comme le décroissement.



La vraie conséquence, c'est qu'on demande aux conseils de réaffecter des fonds réservés à d'autres priorités et de réaffecter ces volets de financement existants pour élaborer des mesures de soutien au décloisonnement.

Sans accès à des fonds supplémentaires, les conseils scolaires devront prendre des décisions qui nuisent à d'autres programmes importants, dont bon nombre contribuent aussi à la réussite, à l'engagement et au bien-être des élèves. Plus précisément, les élèves noirs, autochtones et racisés, les élèves vivant dans des ménages à faible revenu, les apprenantes et les apprenants de langue française, les élèves handicapés et les autres élèves ayant des besoins particuliers peuvent être désavantagés par inadvertance et de façon disproportionnée par les décisions de financement prises par le conseil scolaire.

Le Ministère doit plutôt débloquer des fonds supplémentaires pour apporter les changements importants qui seront nécessaires pour lutter contre la discrimination systémique, pour aider à éliminer les obstacles structurels pour les élèves marginalisés et veiller à l'établissement réussi du décloisonnement. Une source de financement est la réaffectation des fonds actuellement utilisés pour appuyer l'élaboration et l'administration des évaluations annuelles de l'OQRE.

Conclusion

Le décloisonnement des mathématiques de 9e année ne représente qu'un seul mécanisme, parmi tant d'autres, pour éliminer les inégalités systémiques et structurelles dans le système d'éducation financé par les fonds publics de l'Ontario.

À lui seul, le décloisonnement n'est ni une panacée ni une solution miracle pour mettre fin aux politiques et aux pratiques discriminatoires. L'initiative doit être propulsée par des changements culturels, fonctionnant en tandem tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des écoles. En fin de compte, pour être efficace et réussir, le processus de décloisonnement ne peut pas sacrifier l'efficacité dans l'intérêt de la rapidité et de l'exigence.



Sans accès à des fonds supplémentaires, les conseils scolaires devront prendre des décisions qui nuisent à d'autres programmes importants, dont bon nombre contribuent aussi à la réussite, à l'engagement et au bien-être des élèves.

Recommandations

Nous exhortons le ministère de l'Éducation à adopter les six recommandations suivantes :

1. Prévoir des occasions continues, significatives et inclusives de mobilisation et de consultation avec la FEO et ses quatre filiales;
2. Permettre l'accès à *l'Outil d'autoévaluation aux préparatifs au décloisonnement* mentionné dans le *Guide sur le décloisonnement à l'intention des leaders des conseils scolaires* (ÉBAUCHE janvier 2021);
3. Affecter des fonds supplémentaires réservés pour appuyer l'élaboration et le déploiement de ressources liées au décloisonnement;
4. Renoncer à l'utilisation des données des années scolaires 2019-2020 et 2020-2021 et des données d'évaluation de l'OQRE comme données de références et de base pour évaluer les progrès réalisés vers l'atteinte des trois buts du Ministère énoncés dans le *Cadre stratégique pour le décloisonnement et préparer des rapports*;
5. Réaffecter les fonds du programme d'évaluation de l'OQRE à l'élaboration et à la prestation de ressources et de formation pour les enseignantes et les enseignants et les éducatrices et les éducateurs;
6. Affecter des fonds supplémentaires réservés pour appuyer la formation en temps opportun et en cours d'emploi, pendant la journée d'enseignement, pour tout le personnel enseignant et de soutien participant à la transition vers le décloisonnement.

OTFFEO



OTFFEO

æfu



ONTARIO ENGLISH
Catholic
Teachers
ASSOCIATION

OSSTF/FEESO